L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE

Est située à l'enseigne des rues de Chartres et St. Louis, en face de la Bourse.

CONDITIONS.

ÉDITIONS PAR AN—payables six mois d'avance; on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

A CETTE abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, et on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui auront envoyé.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

Pour Louisville, Cincinnati et Pittsburgh.

Le bateau à vapeur SCOTLAND, capitaine Buckner, est maintenant prêt à recevoir du fret, et partira pour les dits ports mardi, 3 du mois prochain, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à FORSYTH, GOODWYN et co.
27 fév

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI. Le bateau à vapeur HENRY CLAY, capitaine Jno Atkinson, ayant son chargement engagé, partira positivement pour les ports ci-dessus, dimanche prochain, 1er mars, à 10 heures du matin. Les passagers sont priés de se rendre à bord, à l'heure ci-dessus désignée. Pour passage seulement, s'adresser à bord ou à
25 fév FORSYTH, GOODWYN & co.

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du bas du chemin à coulisses pour les ports susdits les lundis, mercredis et vendredis, à 9 heures du matin avec la malle des Etats-Unis; Les passagers devront profiter du départ des chars, à 8 heures.

Le CORSAIR partira également de l'embarcadère près Covington, les mardis, jeudis et samedis, à huit heures du matin, et arrivera au chemin à-coulisses à l'heure du dîner. Ceux qui désireraient déjeuner au lac, peuvent s'adresser à l'Hôtel Washington, à M. Wilson.

On ne donne aucun repas à bord.

Le fret destiné à être embarqué sur le Corsair devra être envoyé la veille, ou par les chars de 7 heures du matin. Tous les effets sont aux risques des propriétaires.
20 fév Wm. BAGLEY.

Pour Alexandrie, Natchitoches et les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur OUACHITA, capitaine D. Vawter, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à
18 fév LAMBETH & THOMPSON.

A VENDRE, pour clôre une société, le bateau-à-vapeur SCOTLAND, du port de 160 tonneaux, ayant quatre bouilloires, bien calculé pour les voyages de la Mobile ou de la côte. Il a été réparé en entier en décembre dernier, et est maintenant en état de faire des voyages; le fret mis à bord sera assuré au plus bas taux d'assurances. Pour le prix, qui sera libéral s'adresser à bord, en face de la ville, ou à
WHITE & co.
18 fév no. 50, rue de la Douane.

Pour la Mobile (par le fleuve). La goelette pacquebot SARAH, capr. Stark, est parée à charger et partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à TOURNE & BECKWITH,
2 mars rue de la Levée no. 28 et 29.

Pour la Mobile (par le fleuve). La goelette pacquebot FANCY, capt. Andrews, est parée à charger, et partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
TOURNE & BECKWITH.
2 mars rue de la Levée no. 28 et 27.

AVIS—Le brick espagnol ALEJANDRO partira pour la Havane le 4 du courant. Il n'admet que des passagers, auxquels il offre de bons emménagements. En même temps, le capitaine Granados fait ses adieux à cette ville, en remerciant ses habitans de l'accueil généreux qui lui a été accordé pendant dix ans.
2 mars—3

A louer ou à frêter.

La goelette neuve SOPHIE, capt. Hugh Martin, fine voilière, clouée et chevillée en cuivre, construction de Baltimore, portant environ 900 barils tirant peu d'eau, est parée à prendre une cargaison. S'adresser à bord ou à
HARRISSON, BROWN & Co.
2 mars rue Royale no. 117.

POUR LA HAVANE.—La goelette neuve et doublée en cuivre PHŒNIX, capitaine G. Spicer, ayant la majeure partie de son chargement prêt, partira sous peu. Pour le reste du passage, s'adresser à bord ou à
TOURNE & BECKWITH,
28 fév Nlle. Levée, no 28 et 29.

POUR LA HAVANE.

Le brick de première classe doublé et chevillé en cuivre, EMILIO, capitaine Sust, ayant une partie de son chargement engagée partira sous peu; pour fret du reste ou passage, ayant des beaux ménagements, s'adresser à bord ou à
J. PRATS & FILS, rue Ste. Anne, No. 52.
25 février.

A LOUER OU A FRETER,

Le brick fin voilier REMITTANCE, capitaine Betts, de première classe, doublé et chevillé en cuivre, du port d'environ 160 boucauts.
24 fev LAMBETH & THOMPSON.

POUR GALVESTON & MATAGORDA.

La goelette neuve, doublée en cuivre MARY JANE, capitaine E. Griffin, ayant la majeure partie de son chargement engagée partira sous peu, et débarquera des passagers à Brazoria. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à WILLIAM BRYAN,
21 fev rue de la Commune, no 19.

POUR LA MOBILE, (par le fleuve)—La goelette EAGLE, capitaine G. Ashby, ayant la majeure partie de son chargement, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à TOURNE & BECKWITH,
21 fév rue de la Nlle. Levée, nos 28 et 29.

POUR LIVERPOOL,

Le navire de première classe ANN, capt. Hammond, partira dans quelques jours. Pour fret de 150 balles coton, ou passage, s'adresser, rue Toulouse à [20 fev.] F. PERRET & GALLY.

POUR LIVERPOOL.

La barque anglaise, de première classe, et doublée en cuivre, CAMBRIAN, capitaine Goward ayant la moitié de son chargement prête, partira sous peu. Pour le reste du fret, s'adresser à
HARRISON, BROWN & co.
19 fév rue Royale; no 117.

POUR BRAZORIA.

La goelette paquebot SAN FELIPE, capitaine Fuller, est prête à recevoir un chargement. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à bord, en face du poteau no 9, ou à
G W GREGORY,
18 fév no. 60, rue de Chartres.

POUR LIVERPOOL.

La barque française doublée en cuivre, la CAMBRIAN, capitaine Goward, pour fret ou passage s'adresser à HARRISON, BROWN & co.
11 fev rue Royale, no 117.

ON A BESOIN d'un bâtiment du port de 500 à 350 tonneaux, pour prendre un chargement pour le midi de l'Europe, et que l'on expédierait sous peu.
HARRISON, BROWN & co.
5 fév rue Royale, no. 117.

POUR LA HAVANE.

Le mistic Espagnol SANTIAGO, capt. Inerro, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu; pour fret de 200 barrils, ou passage. S'adresser au capitaine à bord ou à
J. PRATS & fils.

POUR BORDEAUX.

Le brick DIDO, fin voilier, capitaine Adams, partira immédiatement; pour la balance du fret ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
OSMIN BIGOURDAN,
rue Toulouse, no 23.

A FRETER OU A CHARGER.

Le fin voilier doublé en cuivre brick CICERO, W. S. Watts capitaine, portant 900 barriques, et tirant peu d'eau; ce bâtiment est en très-bon état et sera prêt à recevoir son chargement dans 2 jours. S'adresser à bord ou à
HARRISON, BROWN & Co.
26 janv rue Royale no. 117.

POUR LE HAVRE.

Le beau navire AUGUSTA, capitaine Trott, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste de fret s'adresser à P J TRICOU, ou à L HGALE.

EXCHANGE ON ENGLAND. For sale by
G VANCE & R GAMBLE.

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU, DOMINGUN & CANONGE ET F. DUTILLET.

IL sera vendu le lundi 23 mars courant, à 11 heures précises du matin, à la Bourse de Hewlett, à l'encognure des rues de Chartres et St. Louis, d'ordre de l'agent des créanciers de M. Martin Duralde, les biens ci-après, provenant de ce dernier, savoir:

4. UN TERRAIN situé en cette ville, rue Condé, entre les rues de l'Hôpital et Quartier, borné à droite par la propriété de M. Charles Derbigny, et à gauche par celle ci après décrite, ayant 20 pieds de face à la rue Condé sur 120 pieds de profondeur, avec la maison et les cuisines en briques et à étage qui s'y trouvent.

2. UN AUTRE TERRAIN, rue Condé, attenant à celui ci-dessus décrit et ayant les mêmes dimensions, borné à droite par le terrain qui vient d'être décrit et à gauche par la propriété de M. E. A. Canon, aussi avec la maison et les cuisines en briques et à étage qui s'y trouvent.

3. UN LOT DE TERRE, désigné sous le no. 1, situé rue de l'Esplanade, côté Est, entre les rues de la Levée et Moreau, ayant 30 pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur 106 pieds 6 pouces de profondeur, borné à droite par la propriété de F. Sel et à gauche par le terrain ci-après décrit, avec la bâtisse en briques qui s'y trouve.

4. UN AUTRE LOT DE TERRE, désigné sous le no. 2, situé rue de l'Esplanade, attenant au précédent ayant 29 pieds 2 pouces de face à la dite rue sur 106 pieds 6 pouces de profondeur, borné à droite par le précédent et à gauche par celui ci après, aussi avec la bâtisse en briques qui s'y trouve.

5. UN AUTRE LOT DE TERRE désigné sous le no. 3, situé rue de l'Esplanade, attenant au précédent ayant 29 pieds 2 pouces de face à la dite rue, sur 106 pieds 6 pouces de profondeur, borné à droite par le précédent et à gauche par les nos. 4, 5, 6 et 7 ci-après, aussi avec la bâtisse en briques qui s'y trouve.

6. UN AUTRE LOT DE TERRE, désigné sous le no. 4, situé rue de la Levée, ayant 26 pieds 2 pouces de face à la dite rue, sur 72 pieds 11 pouces de profondeur, borné à gauche par la propriété de.... à droite par le terrain ci après, et dans la profondeur par le précédent, aussi avec la bâtisse en briques qui s'y trouve.

7. UN AUTRE LOT DE TERRE, désigné sous le no. 5, situé rue de la Levée, attenant au précédent, ayant 31 pieds 10 pouces de face à la dite rue, sur 72 pieds 11 pouces de profondeur, borné à gauche par le précédent, à droite par le terrain ci après et dans la profondeur par le no. 3, aussi avec la bâtisse en briques qui s'y trouve.

8. UN AUTRE LOT DE TERRE, désigné sous le no. 6, situé rue de la Levée, attenant au précédent, ayant 27 pieds de face à la dite rue, sur 72 pieds 11 pouces de profondeur, borné à gauche par le précédent, à droite par le terrain ci après et dans la profondeur par le no. 3, aussi avec la bâtisse en briques qui s'y trouve.

9. UN AUTRE LOT DE TERRE, désigné sous le no. 7, situé à l'encognure des rues de la Levée et de l'Esplanade, ayant 21 pieds 8 pouces de face à la première, et 72 pieds et 11 pouces de profondeur et face à la rue de l'Esplanade, aussi avec la bâtisse en briques qui s'y trouve.

Ces sept lots de terre dernièrement décrits viennent de la division d'un emplacement situé à l'angle des rues de l'Esplanade et de la Victoire dite de la Levée, ayant dans son ensemble 106 pieds 6 pouces de face à cette dernière rue sur 161 pieds et 3 pouces de profondeur et face à la première, sur lequel emplacement sont construits de vastes magasins en briques, couverts en ardoises, ainsi que les dits lots sont désignés sur un plan qui sera exhibé au moment de la vente.

10. UN AUTRE TERRAIN situé à l'encognure de la rue des Champs-Elysées, dite Canal Marigny ou Chemin à Coulisses et de la rue de la Levée, ayant environ 34 pds de face à la rue de la Levée sur environ 112 pds de profondeur et face au Chemin à Coulisses. Ce terrain ouvre tellement que sur la ligne du fond, parallèle à la rue de la Levée, il mesure environ 100 pieds de large, ensemble la maison et cuisines en briques et à étages couvertes en ardoises qui s'y trouvent.

11. UN AUTRE TERRAIN situé au faubourg Montreuil, à l'encognure des rues Elmire et des Grands Hommes, ou rue Clara, ayant 60 pieds de face à la première, sur 120 pds de profondeur et face à la seconde, avec la maison neuve briquetée entre poteaux, couverte en bardeaux, parfaitement finie, et la cuisine en bois et autres bâtisses qui s'y trouvent, ainsi, que ce terrain est figuré sur un plan qui sera exhibé au moment de la vente.

12. UN AUTRE TERRAIN situé au faubourg Daunoy, auprès de la Presse à Coton d'en bas, à l'encognure des rues St. Ferdinand et Moreau, ayant 50 pieds de face à la première et 120 pieds à la seconde des dites rues, avec la maison en bois qui s'y trouve.

13. ONZE LOTS DE TERRE situés au faubourg Washington, faisant partie des habitations ci-devant David Olivier et Joseph Lombard, désignés sous les nos. 1, de l'Ilet no. 1 et 3, 4, 5, 6, 7, 8, 11, 12, 13, et 14, de l'Ilet no. 5, d'après un plan déposé en l'étude de Octave de Armas, notaire. Ces terrains, parmi lesquels il s'en trouvent de bâtis, seront vendus séparément, et conformément au plan qui sera exhibé au moment de la vente.

14o. Un quart indivis dans 107 TERRAINS situés au dit faubourg Washington, figurés au plan du dit faubourg et que l'on fera connaître au moment de la vente.

15o. Un quart indivis dans l'espace du dit faubourg, se trouvant depuis la rue des Bons Enfants, jusqu'à la ligne qui se trouve à 40 arpents à partir du levée.

16o. PLUSIEURS TERRES situées aux Attakapas et aux Opélousas, dans les paroisses St. Martin et St. Landry, desquelles terres on fera connaître la situation exacte au moment de la vente.

Conditions: En outre de certaines conditions qui seront annoncées au moment de la vente, les propriétés situées rue Condé et à l'encognure des Champs Elysées et de la Levée seront vendues payables un quart au 3 avril 1836, un quart au 3 avril 1837 un quart au 3 avril 1838, et un quart au 3 avril 1839; et toutes les autres propriétés à un crédit de 1, 2 et 3 ans, à compter du jour de la vente, le tout en billets tirés et endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Attendu que l'emplacement situé à l'encognure des rues de la Levée ou Victoire et de l'Esplanade, divisé en sept lots, se compose de deux terrains désignés sous les nos. 1 et 2, primitivement vendus par la corporation de cette ville, savoir: le premier lot pour $2000; et le no. 2 pour $1625, faisant un total de $3625, soumis à une rente de 6 pr. cent; en conséquence, les dits sept lots de terre seront vendus soumis au paiement du dit capital et de la dite rente, dans la proposition suivante, savoir: les nos. 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de $500 chaque en capital, et $30 de rente annuelle; et le no. 7 de $625 en capital $37-50 de rente annuelle, payables à la dite corporation et aux termes de la vente primitive dont il sera donné connaissance au public au moment de la vente. Les actes de vente seront passés par devant Félix de Armas notaire.
2 mars—☞

DISSOLUTION DE SOCIETE.

LA société de commerce existant en cette ville entre John Wiley, James Cunningham et Peter Cunningham, sous la raison de Wiley et Cunningham par cause du décès de James Cunningham, le 20 décembre dernier, Peter Cunningham est autorisé par les présentes à recolecter toutes les dettes de la société, et à signer toutes obligations ou notes quelconques qui pourront être nécessaires à la liquidation des affaires de la dite société.
JOHN WILEY,
PETER CUNNINGHAM.
25 fév—6

A VENDRE A BON MARCHE—Le fond du Restaurant bien achalandé, situé rue d'Orléans, vis à vis le théâtre français; si ce restaurant qui est avantageusement situé n'est pas vendu à l'amiable d'ici au 10 mars prochain, il le sera le même jour à l'encan et sur les lieux par J. B. Blache, encanteur. Pour les conditions de la vente s'adresser à (18 fév☞) A. LAFAYE.

COUR DE PAROISSE—Etat de la Louisiane—pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans—présent l'hon. Charles Maurian, juge—Jean Aguiné contre ses créanciers.—Sur motion de M. J. J. Mercier; avocat de M. Gallien Préval, syndic de la familite, et sur l'enregistrement du tableau de distribution, il est ordonné par la Cour que toutes personnes intéressées dans cette affaire dédaisent, sous dix jours, les raisons pour lesquelles le dit tableau ne serait pas homologué, et les fonds distribués en conséquence.

Par ordre de la cour.
Bureau du Greffier de la Nouvelle Orléans, le 24 février 1835.
P. A. GUYOL, dép. greffier.
25 fév—3

REÇU par le navire Nashville et à vendre par le soussigné: bas de coton blancs; demi bas do; do écru; do touchettes en soie; serge noire; rubans gaze pour bonnets; do moirabeux; écharpes mousseline; du gaze; fleurs argentées; gants de soie blancs et noirs pour hommes; do pour dames; bas de soie blanc et noirs; do brodés; demi-bas do; draps d'été; mousselines suisses brodées; foulards pour hommes, florence assortis; dentelles de bobinet; fichus mousseline chally; pélerines bobinet brodées; do à longs bouts; robes de mousseline de l'Inde pour noces; soie mousseline; blondes; gants en filets de soie noirs et blancs, etc.
A. G. COCHRAN,
27 fév rue de Chartres, no. 43.

TRAITES sur New York, par WHITE & Co.
21 fév no. 20, rue la Douane.

DOUBLONS MEXICAINS, en demande par THOMAS FELLOWS.
19 fév 51, rue St Louis.

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU, DOMINGUN & CANONGE ET F. DUTILLET.

IL sera vendu en détail lundi 16 mars prochain à 11 heures précises du matin, à la Bourse de Hewlett, d'ordre de l'agent des créanciers de M. Martin Duralde, provenant de la vente par ce dernier, 24 esclaves de premier choix, créoles ou depuis longtems dans le pays, parmi lesquels s'en trouve de menuisiers, charpentiers ingénieurs, moulinieres, briquetiers, maçons, forgerons, cuisiniers, blanchisseuses, repasseuses, plisseuses et autres talens. Un détail sera donné par des avis particuliers des noms, âges et talents respectifs de ces esclaves, qui pourront être vus jusqu'au jour de la vente, sur l'établissement briqueterie et moulin à vapeur ci-devant appartenant à Martin Duralde.

Conditions: 1 et 2 ans de crédit du jour de la vente en billets tirés et endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés devant F. de Armas, notaire public. 25 fév—17

PAR FLOWER & CENAS.

IL sera vendu le sam di, 7 mars prochain, à la Bourse de Hewlett, UN TERRAIN DE VALEUR, avec les améliorations qui s'y trouvent, ci-devant la résidence de John A. Fort, situé rue St. Jean-Baptiste, entre les rues Robin et La Course, comprenant ensemble les trois lots, nos. 30, 31 et 32, d'après un plan enrégistré en l'étude de L.T. Caire, not. public, en date du 11 février 1833, mesurant chacun 33 pieds 3 pouces de face. Le lot du centre (no. 31) ayant une profondeur de 191 pieds 9 pouces, et les deux autres, ayant des profondeurs de 147 pieds 6 pouces chaque.

Les améliorations qui s'y trouvent consistent en une maison, grande, aérée et bien commodée, couverte de cheusée en briques, et le second étage en briques entre poteaux mesurant 65 pieds de face sur 45 pieds de profondeur avec une galerie de 10 pieds devant et derrière, ayant été dernièrement réparée, et le terrain a été dernièrement entouré, à l'exception de la devanture qui est en clairvoie. Dans le fond du lot du centre se trouve une écurie et une remise neuves, et un excellent jardin bien garni d'arbres fruitiers et nombre de beaux arbrisseaux.

Cette propriété est située seulement à deux lieues du fleuve, à une petite distance de la presse à coton d'Orléans et des machines hydrauliques, et seulement à un demi-lieue du chemin-à-coulisses et de la rue des Magasins. Le terrain est un des plus élevés de la ville et des faubourgs, et sa situation est, tous tous les rapports, une des plus avantageuses pour faire une résidence; et cette propriété mérite d'attirer l'attention des personnes qui désireraient se procurer un lieu avantageux et convenable.

Conditions: un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur devra diviser les billets à la convenance du vendeur. Les actes de vente seront passés en l'étude de W. Christy, not. pub., aux frais des acquéreurs.
20 fév—14

COUR DES PREUVES—Paroisse Jefferson—En vertu d'un décret de l'honorable cour des preuves de la paroisse de Jefferson en date du 26 courant, j'exposerai en vente publique à la Bourse de Hewlett, à la Nouvelle-Orléans, Mercredi le 4 mars prochain, à midi, les biens ci-après décrits formant partie des successions de Louis Daquin et de Celinie Adelaide Deynaut, son épouse, tous deux décédés, savoir:

UNE HABITATION OU TERRE

située en cette paroisse de Jefferson, à huit milles au dessus de la Nouvelle-Orléans, même rive du fleuve, étant la même qui jusqu'à cette année était cultivée en sucrerie par le défunt Louis Daquin, et avant lui par Calonge et Delvalle par Mr. McQueen. Cette terre sera vendue en lots d'un arpent de largeur avec toute la profondeur ou étendue depuis le fleuve jusqu'au lac Pontchartrain; elle contient dix-huit arpens de face et la profondeur comprise entre des lignes parallèles dans toute leur étendue est évaluée par les plus anciens habitans à 120 ou 130 arpens. Indépendamment de la partie en culture, le surplus de cette terre est bien boisé et lorsque dans peu les chemins à coulisses la traverseront, le bois offrira aux acquéreurs la source d'un grand revenu. Le bayou de la Métairie et les terres hautes qui l'avoisinent, traversent cette terre à environ 40 arpens du fleuve, et lors de l'ouverture du chemin de la Métairie, une voie prompte et commode sera offerte aux habitans de ce quartier. Sur plusieurs des lots formés par la division de la propriété il y a des établissements, sur l'un la maison principale et la sucrerie; sur un autre les cabanes à nègres et des magasins, et écuries, sur un troisième l'ancienne maison de maître, etc. etc. Le plan de cette division fait par l'arpenteur de paroisse sera dans quelques jours exposé à la Bourse.

Plus, 54 ESCLAVES dont les noms, âges et qualités suivent: César, commandeur, 29 ans; Moses, commandeur 36; Frank, tonnelier 36; Nace, tonnelier, 36; Ben, mécanicien, 30; Lemos, sucrier, 30; James, charpentier, 50; Sampson, charpentier, 35; Jerry, forgeron, 40; Ben forgeron, 20; il a été marron une fois dernièrement; Adam, sucrier, 30, Wilson, 30; Black Kit, 30, tour deux entendus à une machine à vapeur; Joe, 25; Charles, 25; Tom Geb, 28; et London, 25; laboureur; Charles Parker, maçon, 24; Big Bill, 26; Walker, 35. Cook Moses, 30; Belfort, 40; Little Kit, 16; Little John, 15; John, 30, Tasko, 35; Allen, 25, Ract ad, 30 ans et son fils Alick de 3 ans; Rachael, 29; Hannah Rubin, 30; Little Sue, 20; May Sarah, 18; Sylvia, 16; Rilla, 18; Old Sue, 36; Menda, 18; Sarah, 16; Old Kit, 45; Flora, 19; Sophie, 17; Patty, 16; Lessa, 16; Lucy, 17; et son enfant Lewis 8 mois, Chloe, 20; Dolly, 16; Grace 16; Amelia, 23, Marguerite, 12; Sina, 12; Jenny, 12; deux jumeaux enfans de Doll morte, et agés de 8 mois.

La terre et ces 54 esclaves étant hypothéqués aux vendeurs de l'habitation pour trois termes payables en février des trois années prochaines, seront vendus, payables en trois termes égaux dont l'échéance sera au 15 janvier de chacune des années 1836, 1837 et 1838. Les billets à donner ainsi qu'il est dit ci-après, seront pour la sûreté acquéreurs et pour faciliter la main levée de l'hypothèque, déposés en la cour des preuves subdite pour que les sommes provenant de leur paiement soient appliquées sous la direction de la cour aux paiemens des termes à échoir: mais ce dans le cas où l'administrateur n'obtiendrait pas autrement la main levée de l'hypothèque.

Plus 46 autres ESCLAVES de la même habitation sur lesquels l'hypothèque dont il a été parlé ne frappe point, savoir: Gabriel, forgeron, de 65 ans, et ses trois enfans, Rosalie, de 9 ans, Washington de 4 ans; et Sallylette de 2 ans; Oreste, 35; Tom White, 36; Yellow Kit, 35, Patrick, 30; William Day, 30; Ned Rogers, 30; cept esclaves sont sucriers ou bons hommes d'équipage; Hardy, 30; Houma, 20; Pompée, 28; May, 36; Black Peter, 35; Pio, 30; Michop, 30; Ben Ash, 30; James Adam, estropié, 30; Old James, 36; James Macarty, 36; Little Gabriel, 16; Same, 17; Leveille, 40; Celestine, 30; Maria, 23; Helen, 25; et un petit enfant; Henriette, 19; Dorcas, 24; Sally, 26 Little Lilby, 16; Louisa, 20; Anna, 40; Fanny, 15; Fanny Courrejolles, 28; Penie, 30; Maria Penny, 18; Daphne, 30; Artemise, 32; Kitty Cerie, 16, et son enfant Thérèse; Heety, 15; Moll, 14; Daphne, 10.

Ces derniers esclaves seront vendus payables à un an du jour de la vente publique,

Conditions.—Pour assurer les paiemens aux époques susdites, les acquéreurs auront à fournir leurs billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire et administrateur et consentir hypothèque sur les propriétés par eux achetées, dans l'acte de vente. Les billets devront être déposés chez M. Felix Grima, Notaire Public de la Nouvelle Orléans, chez qui tous les actes de vente seront passés, et ce sous trois jours au-tard de celui de la vente publique, à défaut plus de quoi l'exécuteur testamentaire et administrateur se réserve le droit de faire revendre les objets adjugés à la folle enchère des acquéreurs. Aucun des esclaves ne sera livré qu'après le dépot fait des billets approuvés chez le notaire; mais ils n'en seront pas moins aux risques des acquéreurs.

Et vendredi le 5 mars, à dix heures du matin, je vendrai sur l'habitation ci-dessus décrite, les objets mobilier ustiens, dépendans des mêmes successions:

Tous les meubles et effets des défunts maintenant dans la maison y compris de l'argenterie.

Un diable, deux voitures, un vire-vaux en fer et quelques vieilles chaudières. Environ 800 cordes de bois de chauffage, en lots à la convenance des acquéreurs:

Une machine à vapeur, moulin à sucre et moulin à scier

Deux équipages ou jeux de chaudières à sucre complets et leurs accessoires.

Conditions de cette vente—Pour toutes sommes de $100 ou au dessous comptant—Pour les sommes de cent à deux cents piastres, soixante jours; pour les sommes au-dessus de $200 quatre mois; excepté la machine à vapeur, les moulins et les équipages à sucre pour lesquels il sera donné crédit jusqu'au 1er janvier 1836, le tout moyennant des billets endossés à satisfaction,
F. DUGUE, juge.
Paroisse de Jefferson, 29 janvier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nlle. Orléans. Présent l'hon. Chs. Maurian, juge, 20 février 1835—(No. 8084)—Jean Thiac senior vs. ses créanciers—La cession des biens par le débiteur ayant été acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de M. H. Pédesclaux, not. pub. jeudi 5 de mars prochain, pour délibérer sur les affaires du dit débiteur, et qu'en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens soient sus-endues, Par ordre de la cour,
Bureau du Greffier, 20 février 1835.
21 fév—6,2ps P. A. GUYOL, dép. greff.

ETAT DE LA LOUISIANE—Premier district de la cour de district—Charles Janin contre ses créanciers (pour un attermoiement.)—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en l'étude d'Octave de Armas, not. public, le Mercredi 4 mars prochain, à 10 heures du matin, pour prendre en considération la demande par lui faite pour un attermoiement, et en même temps toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Par ordre de l'hon. Charles Watts, juge de la dite cour, ce 18e jour de février 1835.
21 fév—3 P. LE BLANC, dép. greff.

LE soussigné vient de recevoir par le Nashville, de New York, les articles suivans:

10 caisses guinghams à carreaux; 1 do de chally mousseline; do palmérien; 1 do de mousseline à raies pour robes, des indes; mousselines en couleurs; perkales; cusaok des Indes uni, rose et bleu; evantails nouveaux; crêpons; gros d'été; gros-de-naples noirs, taffetas d'Italie, etc.
A. G. COCHRAN,
27 fév rue de Chartres, no 43.

LATOUR & DUCRET,

Pompiers et Chaudronniers, rue Jefferson, No. 17, entre Chartres et Levée.

ONT l'honneur de prévenir MM. les habitans de la Nouvelle Orléans, qu'ils fabriquent et vendent toutes sortes de chaudières à sucre, à teinture et à lait, appareils distillatoires en tout genres, alambics à la Baumée, à Cornue et à la Chaptal.

Ils fabriquent également toutes sortes de pompes à puits, pompes élévatoires, à incendie et pour arrosage, baignoires, demi-bain et cylindres pour chauffer les bains, batterie de cuisine et ustensils pour confiseurs; généralement tout ce qui concerne leurs états. 20 fév—1m

AU PUBLIC.—Les soussignés ont érigé sur les derrières de leur magasin, encôignure des rues Poydras et Camp, un Moulin à vapeur, à l'effet de suppléer les habitans de la Nouvelle Orléans et des environs, de FARINE de maïs fraiche. Ils vendent aussi du fourage.

Ils sollicitent l'encouragement de leurs amis et du public en général.
13 fév☞ HAWLEY et co.

AVIS AU PUBLIC.

LE 24 ou le 26 février 1834 je souscrivis un billet de $4000 en faveur John Hagan & co. à dix mois de terme. Ce billet fut endossé par John Hagan & Co. et par moi déposé à l'association consolidée des planteurs de la Louisiane.

Il est à présent impossible de retrouver ce billet à la banque, et quoiqu'il soit échu, jamais le signataire ni l'endosseur n'en ont entendu parler. Ce billet n'ayant jamais été négocié, je préviens le public en cas qu'il lui serait présenté, de n'y prendre aucun intérêt, vû que je ne me considère ni moralement ni légalement obligé à le payer. 26 fév—30 1. THOMAS.

SUCRERIE A VENDRE.

LES soussignés offrent en vente leur sucrerie de grande valeur sise en la paroisse Jefferson, sur la rive droite du Mississipi, à environ 17 milles de la Nouvelle Orléans.

L'habitation a une façade de 25 arpents et sa profondeur s'étend jusqu'au lac Ouacha. Sa position la met à l'abri des inondations.

Les bâtisses consistent en maison de maître, cases à nègres &c. et une sucrerie neuve en briques avec une machine à vapeur de 16re. qualité.

Plus, 96 esclaves, tous acclimatés, ainsi que les animaux, ustensils de labourage &c. S'adresser rue Royale no. 60.
ROBERT B. CORBIN.
26 fév EDWARD RAWLE.

ATTENDU que François Dutillet s'est adressé à moi à l'effet d'annuller les cinq cautionnements suivans, savoir:

1o. Un cautionnement sous seing privé, en date du 20 mars 1816, pour la somme de sept mille cinq cent piastres, souscrit par Paul Lanusse et Joseph Tricou, sécurités.

2. Un cautionnement par acte notarié passé pardevant Michael de Armas, en date du 30 janvier 1821 pour la somme de sept mille cinq cent piastres, souscrit par Joseph Abat et Dominique Bouligny et Pierre Maspero, sécurités.

3: Un cautionnement par acte notarié pardevant Félix de Armas, en date du 18 avril 1827 pour la somme de huit mille piastres avec Antonio Ducros et Charles Delery, sécurités.

5. Un cautionnement par acte notarié passé pardevant Félix de Armas, en date du 31 janvier 1831, pour la somme de huit mille piastres souscrit par Antonio Ducros, sécurités.

Notice est donnée par ces présentes à toutes personnes y intéressées, d'avoir à déduire, par écrit laissé à la secrétairerie d'état, et ce dans les quatre vingt dix jours qui suivront la publication de la présente, les raisons pour lesquelles les dits cautionnemens ne seraient pas cancellés, biffés et annullés ainsi que les hypothèque qui en résultent.

Donné sous mon signature et le sceau de l'Etat à la Nouvelle Orléans, le 25 février 1835 et de l'indépendance des Etats Unis l'an cinquante neuf.
(L S) E. D. WHITE,
Par le gouverneur,
MARTIN BLACHE,
27 fév secrétaire d'Etat.

EN débarquement du brick Commerce, venant de Bordeaux et à vendre par Lafaye, rue Royale, No. 147, à des prix modérés:—

25 barriques Vin Rouge Canon et Grave Médoc 1831 et 1832,
40 barrils Vin Blanc Sauterne 1831;
100 caisse Vin St. Estèphe, Médoc 1828,
6 demi-pipes vieille Eau-de-Vie;
12 do. do. rassie, Cognac Dupuy et autres;
20 demi barriques Vinaigre 1ère marque.
23 fev PRE. LAFAYE.

LES soussignés offrent à vendre les articles suivans, reçus par les derniers arrivages de Bordeaux et du Havre, savoir: 200 caisses vin de St. Julien 1ère qualité; 10 do vin blanc, Haut-Barsac (1825); 10 do Médoc vieux; 20 barils vin blanc (Haut-Barsac et ons); 30 barriques vin de Bordeaux; quelques barriques Marseilles.

CONSERVES DE COLIN A NANTES.

200 boites sardines à l'huile et au beurre, 130 do conserves alimentaires assorties comme suit: patés de canard de Toulouse; do lièvres truffés; do de perdreaux do; do d'alouettes do; do d'anguilles do; do canards aux petits pois; 15 boites truffes pures; 7 demi do do; galantines en grandes boites; andouillettes; macédoines; oies truffées; cailles do; becasses do; poulardes do; perdrix do; pluviers dorés do; salmi de becasses; pointes d'asperges; cuisses d'oies, petits pois; salmi de sarcelles; haricots verts; civets de lièvre; 2 doz groseilles, fraises et framboises au naturel; 25 fromages Gruyères; 25 do pâtes grasses; 300 do de Hollande, (tête de mort); 30 milliers escargots bien frais; et un assortiment général de comestibles, 1ère qualité.
25 fév—10 PASCALET & MICHON.

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE,

Seront données pour l'arrestation de WILLIAM ISAAC; qui s'est absenté de chez son maître dans la journée du 22 courant; il a environ une taille de 5 pieds 8 à 9 pouces, il est très noir, et a une cicatrice au dessus de l'œil gauche; il parle le français et l'anglais.

Quiconque le conduira à son maître au No. 20, encognure de la Vieille Levée et Marigny, où à la geole, recevra la récompense ci-dessus.
26 fév—3 GEORGE PEEKHAM.

Esclave détenu à la geole de la paroisse Jefferson.—Le petit nègre nommé JEAN, se disant appartenir à M. Baptiste Lemelin.

Le propriétaire est prié de venir réclamer le dit esclave.
27 fév JACQUES CHARBONNET, shérif.

$15 de Récompense.

Parti marron de chez le soussigné, le mulâtre EDMOND, âgé d'environ 14 ans; teint clair, cheveux blonds, et peu crêpus, yeux gris. Il avait à son départ un pantalon de drap gris et un bonnet de laine de même couleur; il a été rencontré à cheval à quelques lieues au dessus de la ville et du même bord. Il parle anglais et français. La récompense ci-dessus sera payée à la personne qui le ramènera au soussigné, ou le fera enfermer dans une des geoles de cet état.
BENJAMIN BUISSON,
18 fév—1m au faubourg Livaudais.

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE.—Partie marronne il y a environ deux mois et demi, la mulâtresse nommée MELLY, appartenant à Monsieur Simon Dauré. La dite mulâtresse est d'environ cinq pieds; âgée de trente-cinq à trente ans, figure grosse, bouffie, avec tache à la joue gauche, parlant anglais et un peu français. 19 fév☞

IL a été conduit aux épaves chez M. Albert Piernas, une VACHE rouge et blanche, le bout de la queue coupé, une petite fente dans chaque oreille. Si cette vache n'est pas réclamée avant le 14 de mars, elle sera vendue ce jour à 5 heures de l'après-midi, au lieu.
27 fév | ALF. Y. LEWIS, syndic.

A vendre en débarquement du navire Manchester, venant du Hav